



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JOUTE ET

SAUVETAGE NAUTIQUE

RÈGLEMENT

**Règlements
Administratif et Technique
Rame traditionnelle**

Applicable dès réception
Edition **février 2017** -

FFJSN règlement rame traditionnelle
Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



Edition			
Président de la commission nationale de rame	Président de la Commission Nationale des arbitres	Présidents Ligues	Fédération secrétariat général
Annick Artaud	Pierre Guichard	Rigard Bancilhon	Anne Lise Perret
		Borgoni-Plaza	
DATE DE VALIDITE : février 2017-			

Article 1

La rame traditionnelle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Joutes et de Sauvetage Nautique et des ligues qui la composent.

Article 2 obligation des clubs

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les reseaux sociaux



Les responsables de clubs ont l'obligation de faire connaître à leurs membres le règlement et le cahier des charges validés, ainsi que les conditions d'extensions de garanties d'assurances
Il est demandé à tous respect et civisme sur les sites de course.
(Application disciplinaire éventuelle)

Article 3 - Les Compétiteurs

Les participants seront licenciés à la FFJSN par l'intermédiaire de leurs clubs, eux-mêmes affiliés aux ligues et à jour de certificat médical de non contre-indication (tampon médical sur la licence ou certificat du médecin joint à l'inscription avec la licence) le certificat médical est valable 1 an .Attention de veiller à la date de délivrance lorsqu' elle chevauche une année

Article 4 - La Barque

Les barques ont une longueur de 7 m 20 sur 2m20 de large. 3 bancs fixes. Elles sont mues par 6 rames en bois et une barre franche. Interdiction de rajouter un quelconque élément sur les rames, les barques et les cale pieds sous peine d'exclusion de la course. Seuls sont tolérés une cale sous le cale pied et une sangle de serrage.

Les moules de fabrication homologués sont celui de la FFJSN mis a disposition des clubs (chez Cœur nautique, la convention FFJSN et club peut être demandée au secrétariat fédéral) et celui du Cœur-nautique. Il est autorisé de ramer sur les llagut en catalogue.
FFJSN règlement rame traditionnelle

Article 4 : les inscriptions

Les inscriptions se font sur les feuilles validées FFJSN, championnat ou coupe de France. Les clubs doivent présenter le modèle de classeur validé

- Championnat :

Les inscriptions des catégories des équipages non nominatives doivent être envoyé **avant le mardi 18 h de la semaine précédant la course**, auprès du

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



secrétariat de la fédération et du président du pôle arbitrage, avec réserves et obligations éventuelles.

Après contrôle du club organisateur, ce tirage est adressé à tous les clubs participants le jeudi de la semaine précédant la course au plus tard.

Les engagements nominatifs doivent être adressés le jeudi au plus tard auprès du secrétariat fédéral et du président du pôle arbitrage

Le lièvre doit être prévu par le club organisateur. Le club organisateur doit adresser le nom des bateaux le mardi avant la course

- Coupe de France :

1. La date butoir des inscriptions est donnée lors de l'assemblée générale des clubs (prévoir 3 semaines avant la date de la course) Tirage la semaine avant la course, il sera adressé à tous les clubs participants

Article 5 - L'équipage

- L'équipage se compose de 6 rameurs de 18 ans révolus, et d'un barreur, plus un remplaçant par catégorie et par sexe (présentation de la carte d'identité pour les tamalous) obligatoirement licenciés FFJSN.
 - Le barreur peut être d'un club différent de celui de l'équipe qu'il dirige Il doit seulement barrer et ne doit en aucun cas intervenir dans l'action de rame de son équipage sous peine de disqualification de l'équipage. Il doit être licencié et à jour de certificat médical de non contre-indication.
- Tous les concurrents, y compris les remplaçants, (médicaux et normaux) sont portés sur la feuille d'engagement déposée avant le début de la compétition. Obligation d'une feuille d'engagement par équipage déposée avec les licences correspondantes qui seront rendues à l'issue de la compétition. Les arbitres du SAS d'embarquement sont chargés de cette vérification

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



Le remplaçant et le remplacé accompagnés d'un responsable du club ou de barque, doivent venir se faire échanger leur bracelet en indiquant leur remplacement.

- Les équipages portent un bracelet au numéro de l'équipage et posé sur chaque rameur (euse) par un arbitre officiel désigné et contrôlés à chaque embarquement.
Les doubleurs sont autorisés (sous réserve qu'il n'engendre pas de retard dans le déroulement de la course) à concurrence de 3 rameurs maximum par bateau
- En cas de blessé supplémentaire, du sas au sas, possibilité de compléter l'équipage avec le remplaçant médical, Tous les remplaçants rentrés doivent terminer la compétition et ont obligation de signaler ces changements à la table d'arbitrage du sas. Ne peut recourir même en remplacement médical un rameur (euse) remplacé, sous peine de disqualification.
Toute personne qui présente en compétition un malaise constaté par un arbitre en fonction suite à l'effort doit arrêter définitivement la compétition. Possibilité d'être remplacé par un rameur déclaré remplaçant médical, en plus du remplaçant autorisé, sauf un rameur (euse) déjà remplacé. Le club peut aussi choisir de courir à 5 s il n'a pas de remplaçant médical

Dans tous les cas, un certificat d'aptitude et de non contre-indication doit être remis aux arbitres du SAS pour recommencer une compétition

Si le malaise a lieu hors compétition, le président de club est seul responsable de la décision d'arrêter son rameur, il peut prendre avis au centre de secourisme.

Les compétitions se déroulent en 6 catégories :

- Féminines (6 femmes)
- Mixtes (3 femmes 3 hommes)
- Masculin (4 hommes minimum)

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



- Vétérans (Tamalous) (50 ans dans l'année jusqu'à 2 féminines par équipe)
- Vétérans (Tamalous) mixtes (50 ans dans l'année et 3 masculins maxi)
- Les Tamalous féminines, féminines de plus de 50 ans dans l'année

Les catégories sont déterminées pour l'année lors de la première course. En cas de moins de 3 équipages, les catégories sont regroupées et les classements déterminés par la commission de rame traditionnelle

Article 6 - Les Arbitres

Les ligues doivent déposer la liste officielle de leurs arbitres au secrétariat fédéral

Le jury de la table officielle est composé de 3 arbitres fédéraux minimum, et d'un secrétaire désigné par le club organisateur. Le Président du pôle arbitrage est président du jury, il désigne son remplaçant en cas d'absence

Le club organisateur doit prévoir deux personnes chargées de l'embarquement sous l'autorité d'un arbitre désigné

Le jury du SAS d'embarquement est sous la responsabilité un arbitre responsable du SAS (adjoint du président des arbitres) et composé d'un arbitre qui annonce les compétiteurs, un arbitre qui vérifie les licences ainsi que le tampon médical, un arbitre qui pose le bracelet au compétiteur vérifié, puis sur le ponton 1 ou 2 arbitres qui ont a charge le déroulement de l'embarquement dans les bateaux, (ils ne doivent en aucun cas réceptionner et amarrer les bateaux)

Ils sont licenciés à la FFJSN. Le jury apprécie seul les fautes de la barque, il peut consulter les membres de la commission nationale présent pour avis, Seul le président de club ou son représentant peut soumettre une réclamation hors décision de jeu déposée au président du jury et au secrétariat fédéral par écrit (formulaire donné par le président du jury) avec caution de 40 euros qui est rendue en cas de réclamation justifiée.

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



Au-delà d'une réclamation non administrative, toute réclamation au jury doit être faite dans les 10 minutes après la course de l'équipage qui porte réclamation, la décision pourra être prise après convocation si nécessaire de la commission nationale de rame si le cas pourrait être complexe.

Les arbitres sont désignés le jour de la compétition par le bureau fédéral avec avis du président du pôle arbitrage de rame traditionnelle et du président national des arbitres, après consultation de leurs disponibilités

En cas d'absence des arbitres le jour de la compétition, le président du jury convoque les responsables des clubs présents qui nomment des personnes placées aux postes non décisionnaires

En cas de manque d'effectifs suite aux indisponibilités, c'est le secrétariat fédéral et le président du pôle arbitrage qui effectuent cette démarche avant la course

Article 7 – Discipline

En cas de mauvais comportement d'un ou plusieurs compétiteurs, ou de tout autre incident (spectateurs, officiels....) ceux-ci feront l'objet d'un rapport du président du jury au président de l'organisme de discipline de la ligue concernée et au secrétariat fédéral avec information au président de la ligue concernée et a, qui applique la procédure portée aux statuts fédéraux.

Un rapport peut être effectué é par tout membres licencié FFJSN, officiel ou non

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



Article 8 – Les compétitions

- coupe de France sur 2 journées consécutives
- championnat Fédéral hivernal sur 4 journées dans 4 ports différents avec 4 parcours différents choisis parmi ceux homologués; ces conditions doivent être entérinées par la commission nationale.
- **A/** : chaque équipage doit porter les maillots de son club, Un équipage doit porter les couleurs identiques
- **B/** : inscriptions et tirages : voir article 4

Les nombres d'inscriptions aux repas, des compétiteurs et des accompagnateurs doivent être déposés auprès du club organisateur dans le délai prévu sur son invitation à la course

Le président du club organisateur doit obligatoirement recevoir le tirage

Les horaires des débuts des compétitions sont déterminés par la commission nationale en fonction du nombre de participants

Les équipages s'affrontent et sont chronométrés sur 2 passages inversés et sur 2 bateaux inversés de sorte qu'il n'y ait pas de contestation. Les équipes feront toutes leurs passages sur les mêmes bateaux

- **C/** : Interdiction de s'échauffer sur le plan d'eau pendant la compétition sous peine d'une pénalité de 5 secondes
Les ergomètres mises à disposition pour l'échauffement servent en priorité aux athlètes qui vont courir pour s'échauffer, non pour un dégrassement de ceux qui arrivent
- **D/** : les lieux des diverses compétitions sont soumis à l'approbation de la Fédération après candidature des villes et clubs organisateurs

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



- **E/** : Les courses se déroulent sur un parcours, celui-ci est déterminé par la commission nationale (virage bâbord obligatoire pour la coupe de France)
L'espace entre les bouées doit être suffisant pour éviter un accrochage entre les bateaux au passage des bouées .le bateau doit respecter sa ligne d'eau sous peine de 5 secondes de pénalité. Les rames ne doivent pas dépasser la ligne d'eau
- **F/** : Une ligne d'eau droite est matérialisée entre les deux parcours (à la charge du club organisateur de respecter entièrement le plan officiel de parcours) Tout virage à la bouée mal effectué a une pénalité de 5 secondes ; Tout bateau qui n'effectue pas le parcours dans sa totalité est éliminé de la compétition Interdiction de se retourner sur le banc lors des virages à la bouée sous peine de disqualification
La bouée de virage doit être attaquée et sortie sur le bon bord
- **G/** : s'il y a gêne d'un équipage, l'équipage gêné pourra refaire le parcours après une pause de 20 mn minimum, seul et sans lièvre, l'équipage gêneur est pénalisé de 5 secondes, on garde le meilleur temps de l'équipage gêné
- **H/** : Procédure de départ : les barreaux se présentent au départ, les barreaux saisissent la corde, et se mettent en place ; le jury apprécie leur position et demande aux barreaux s'ils sont prêts, lorsque l'un des deux barreaux lève le bras, le jury compte 3 secondes annoncé au micro et donne le départ es barreaux peuvent alors lâcher la corde
- Après le départ donné ,l'équipage doit continuer sa course quel que soit l'incident qui se produise sur la barque En cas de casse accidentel et non volontaire de matériel, un second départ peut être donné sur demande de l'équipage 20 mn après son arrivée, si possible .L'équipage victime peut recourir seul et sans lièvre, le meilleur temps sera retenu. Les équipages sont invités à inspecter



leur bateau avant le départ et doivent signaler au jury la nonconformité de leur embarcation (rame ou tolet défectueux)

- **I/** : Si l'appareil de chronométrage principal (pupitre ou vidéo) ne marche pas, nous effectuerons le double chronométrage et la moyenne des deux courses sera faite
- **J/** : en cas de mauvais temps prévu, alerte météo officielle orage, à partir du vendredi au plus tard, le club organisateur devra avertir tous les clubs participants et les officiels de l'annulation
- **K/** : Au-delà de plus de 30 équipages engagés, il est obligatoire de présenter 2 paires de bateaux
Après le premier départ, les barreurs de la seconde course sont tenus d'aller s'accrocher au départ après avoir fait, auparavant, embarquer les rameurs dans le deuxième jeu de barque
Après l'arrivée de la première course, et le débarquement des rameurs, les concurrents de la troisième course doivent embarquer sur la demande de l'arbitrage immédiatement dans le jeu de barque devenu disponible, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la manche
Sous réserve d'un problème à l'embarquement constaté par le jury
Les sanctions suivantes sont appliquées :)
 - au deuxième rappel : un avertissement
 - les équipages qui ne sont pas en place après le 3^o appel du jury ont une pénalité de 2 secondes (soit 5 minutes après le klaxon d'arrivée de l'équipage précédente,
 - au quatrième rappel, l'équipage est disqualifié.

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



Article 9 : les regroupements

Il pourra être procédé à un regroupement de rameurs dans les conditions suivantes :

Le regroupement a pour but de faire participer des rameurs de plusieurs clubs différents qui ne peuvent pas avoir d'équipes complètes sous le nom de leur société

Le référent de la commission de regroupement est le responsable de la commission nationale de rame désigné par les ligues

Ne peuvent participer que les rameurs n'ayant pas d'équipe officielle, à concurrence de 6 rameurs, sous le nom du club demandeur

Lorsqu'un club listé atteint un nombre de 6 rameurs, il doit créer sa propre équipe et quitter le regroupement

Il est autorisé des équipages de rameurs de clubs différents en compétition à condition que le club a compléter n'ait pas d'équipe complète inscrite, auquel cas il est appliqué l'article ci-dessus. Cumul par catégorie interdit

Formation d'équipes d'élite interdite. (Vérification avec les résultats des compétitions précédentes) Dépôt de la liste des noms obligatoire auprès du secrétariat fédéral ou du responsable des arbitres de rame traditionnelle

LA COUPE DE FRANCE

A / : Les équipes voulant participer ont une caution définie par la commission nationale des finances fédérale, par équipe, payable à la société organisatrice à l'inscription Les équipes absentes ne seront pas remboursées de leurs cautions

B/ Engagements déposés auprès du secrétariat fédéral et du pôle arbitrage, 2 barques par catégorie et par club maximum
Nom, numéro de licence, catégorie sur la feuille d'engagement
(S'il y a un changement de nom, le faire au SAS d'embarquement avant le début de la compétition).

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



C/ : le titre n'est donné que si trois engagés au moins sont inscrits par catégorie

D/ : parcours 150m virage bâbord (obligatoire)

E/ : Pour le 1^o tour dit éliminatoire, tirage au sort effectué par le pole arbitrage; au 2^{ème} tour, le nombre des qualifiés est déterminé au prorata de 60 % si possible du nombre d'équipages engagés. Une modification de ce nombre peut être faite après le début de l'épreuve en cas d'incident (météo...) la décision est prise par le président du club organisateur et le président du jury qui informent ensuite les clubs présents

L'ordre de passage du 2^o tour dit les qualifications est le suivant : 1^o-3^o-5^o-7^o temps....2^o-4^o-6^o-8^o temps....

F/ : Au 2^{ème} tour, sur deux passages dans les mêmes conditions qu'au 1^{er} tour, les 2 meilleurs chronomètres déterminent les finales par catégorie (2 passages) et les 3* et 4* chrono déterminent la petite finale (2 passages) et grande finale pour les places de 1* et 2* En cas d'ex aequo pour la 1* place, les 2 équipes refont un même parcours sur le même bateau, seul et sans lièvre (ou proposition d'un tirage au sort un choisi la barque, l'autre choisi le parcours)

G/ : En cas de mauvais temps ou de toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera reportée d'heure en heure jusqu'à 16 h le samedi après midi.

En cas d'annulation du samedi, les épreuves commenceront plus tôt le dimanche matin, avec une révision du système de qualifications en fonction du nombre d'engagés, en accord entre les responsables fédéraux

En cas d'intempéries le dimanche matin, les 4 meilleurs chronos de chaque catégorie du samedi seront gardés pour faire les finales du dimanche après midi

En cas d'annulation le samedi et le dimanche matin, la compétition est annulée, sans report (trop de frais)

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



LE CHAMPIONNAT

- 1/ les épreuves se déroulent sur 4 journées dans 4 ports différents, avec 4 parcours différents approuvés par la commission Fédérale. Les courses se dérouleront chaque fois sur des parcours homologués Pour que le championnat soit validé ,il faut au minimum 3 journées de compétition
- 2/ Les nominations sont faites en fonction de la barque à l'inscription.
Exemple : MARSEILLE 1, MARSEILLE 2 en féminines
Les points de MARSEILLE 1 ne peuvent être transférés à MARSEILLE 2 et vice et versa.
Nombre de bateaux illimités par clubs
- 3/ Obligation de participation à toutes les manches. À défaut de participer a toutes les manches les équipages ne sont pas classés ; les classements par catégories sont déterminés par le cumul des 2 temps de la journée pour la manche .Le classement final par catégories est déterminé par le cumul des temps sur l'ensemble des manches
- 4/ En cas d'ex aequo sur le classement final du championnat par place, on effectue une nouvelle course, un équipage choisit le parcours et l'autre le bateau Par tirage au sort
- 5/ Pour prétendre à un titre par catégorie, la barque doit être présente à toutes les épreuves. Une seule absence entraine son élimination du classement final
- 6/ l'obtention du maillot fédéral est attribuée à la fin du championnat aux seules équipes qui ont effectuées toutes les épreuves au meilleur temps des cumuls des manches homologuées

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



7/ le classement général des clubs (challenge Nicollin) est calculé selon le cumul des points par catégories de toutes les manches .les points sont attribués par catégorie en fonction du nombre d'engagés par catégorie le jour de la manche : exemple :
Première manche : 10 équipages engagés homme. le premier a 10 points, le deuxième 9 points
Deuxième manche : 14 engagés homme, le premier a 14 points le deuxième 13
L'équipage qui n'a pas fait la totalité des manches n'est pas classé. Les points ne sont pas redistribués

8/ En cas de mauvais temps ou toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera momentanément arrêtée (sur décision de délibération du président des arbitres, du responsable de la compétition, et de la commission nationale de rame traditionnelle) d'heure en heure en fonction de l'avancement de la compétition, course sera annulée Pas de décompte de points. Seuls les 3 journées restantes seront comptabilisées pour le championnat En cas de deuxième journée annulée, après concertation, une date ultérieure sera programmée le jour même pour terminer le championnat

Edition février 2017
Pour La fédération
Anne Lise Perret, secrétaire générale



**Diffusion auprès de groupements sportifs et en interne à la FFJSN-
Interdiction sur les réseaux sociaux**

FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux



FFJSN règlement rame traditionnelle

Validation février 2017 diffusion interne FFJSN-interdit sur les réseaux sociaux

